



GUIDEL KITE CLUB

ADHESION 2018

1 - Préambule

Le kitesurf a changé de délégation fédérale en 2017. C'est maintenant la FFV (Fédération Française de Voile) qui a reçu la délégation du kite nautique (appelé kiteboard), et a donc en charge d'en édicter les règles.

La FFVL (Fédération Française de Vol Libre) qui avait originellement la délégation pour le kite (terre, eau, neige), a cependant conservé l'agrément, ce qui lui permet, après avoir beaucoup fait pour le kite, de continuer à développer des projets pour faire connaître et développer notre pratique auprès du plus grand nombre de pratiquant.

En 2018, il est donc possible de se licencier pour le kitesurf auprès de l'une ou l'autre Fédération.

2 - Condition d'adhésion au GKC

Tout le monde peut adhérer au club à la condition d'être assuré en Responsabilité Civile pour la pratique du kite. Donc soit en souscrivant la licence fédérale FFVol Libre, soit par une assurance perso ou FFVoile.

2.1 - LICENCE FFVol Libre

Le club étant affilié FFVL, l'adhésion au club se prend en ligne avec la licence FFVL (50€) sur le site de la FFVol Libre en utilisant le numéro club 13007 pour le GKC.

Connectez-vous sur le site de la FFVL https://intranet.ffvl.fr/ffvl_licenceonline

Le paiement de la cotisation au club de 14€ se fait en même temps que la prise de la licence FFVL.

Prendre sa licence à la FFVL :

La meilleure solution pour s'assurer de façon **fiable** et **performante** pour le kitesurfeur et son matériel, et se protéger juridiquement en cas d'accident

2.2 – ASSURANCE perso ou FFVoile

La licence FFV (56€) est à prendre directement dans un centre affilié à la FFVoile (opération non gérée par le GKC)

Le paiement de la cotisation au club de 14€ se fait par chèque ou virement au club.

Transmettre ce formulaire **sans oublier de renseigner la partie "Adhésion sans licence FFVL"** et fournir une copie de l'attestation d'assurance (licence FFV ou certificat d'assurance RC avec la mention "couvrant la pratique du kite")

***NB :** pour une participation à un événement organisé par le GKC (conviviale, Glénan...) il sera obligatoire de prendre une licence 2 jours FFVL (5€)*

3 - Informations d'adhésion

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse Code postal et ville	
Téléphone	
E-mail	

Formulaire à envoyer au club par mail : postmaster@guidelkiteclub.fr ou par courrier postal à l'adresse ci-dessous. L'adhésion ne sera toutefois valide qu'à réception du dossier complet accompagné du règlement.

Coordonnées pour virement :

Credit Agricole

IBAN : FR76 1600 6410 2178 4566 0691 040

Code BIC : AGRIFRPP860

adresse postale :

Guidel Kite Club
c/o Hadrien FILLON
Le Pointic
56520 GUIDEL



GUIDEL KITE CLUB

ADHESION sans licence FFVL

Inutile de remplir cette page si vous avez choisi de prendre la licence FFVL

Je soussigné (Prénom).....(NOM).....

- Ne souhaite pas souscrire une licence FFVL
- M'engage à n'exercer aucun recours envers le Guidel Kite Club suite à tout accident survenu à l'occasion de ma pratique du Kitesurf dans le cadre individuel ou collectif.

Je confirme avoir lu les recommandations de la fédération Vol Libre m'informant sur les garanties & avantages apportées par celle-ci :

Pourquoi se licencier ?

Vous avez souscrit une licence à la FFVL ou vous vous apprêtez à le faire... nous vous en remercions ! Grâce à votre participation, la FFVL peut assurer sa mission d'organisation et de développement de nos cinq disciplines - delta, parapente, cerf-volant kite et speed-riding, sous leurs aspects les plus divers et à tous les niveaux, local, départemental, régional, national, international. Ainsi la Fédération Française de Vol Libre assume depuis de nombreuses années les missions suivantes

- L'accès gratuit à plus de sept cents sites de pratique et à l'espace aérien
- Des formations adaptées pour toutes les pratiques dans des réseaux d'écoles
- Le contrôle et la mise au point des matériels dans un laboratoire de tests
- La diffusion d'alertes sur les matériels et sur l'espace aérien
- Le soutien à la compétition et aux sportifs de haut niveau
- La sensibilisation des plus jeunes à la culture de l'air
- L'accès à nos disciplines pour les personnes à handicap
- Des assurances fiables, et performantes
- Un site Internet interactif...

et bien d'autres services encore !

Je certifie avoir une assurance individuelle en responsabilité civile garantissant tous dommages causés à un tiers lors de la pratique du kitesurf (copie à joindre avec le formulaire d'inscription)

Fait à :

Le :

Signature :